

Séjour de botanique de terrain (5 jours) : Savoie

Du dimanche 29 juin au samedi 5 juillet 2025, La Garance voyageuse organise pour ses adhérents un séjour de botanique de terrain dans la vallée de la Maurienne (Savoie).

Ce séjour aura pour but de permettre, lors de sorties dans des milieux variés, de découvrir la flore alpine particulièrement abondante en ce début d'été (ou d'en améliorer sa connaissance) et de s'initier ou de se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes. Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de vingt ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

Quelques informations sur le programme de la semaine *(données à titre indicatif, les conditions météorologiques et l'avancement des floraisons pouvant nécessiter des changements)*

Ce séjour nous emmènera des berges de l'Arc aux rives du lac du mont Cenis, en passant par cols, prairies et forêts... poussant peut-être jusqu'à Bonneval au fond de la vallée de l'Arc.

**Les participants doivent être à jour de la cotisation 2025
à l'association La Garance voyageuse**



Nombre de participants :
17 personnes, maximum.

Hébergement
Centre international de séjour
73480 VAL CENIS - LANSLEBOURG
<https://www.cis-valcenis.com/>



- Repas pris en commun (6 dîners, 6 petits-déjeuners, 6 paniers repas pour midi).
- Hébergement en chambre twin – draps, taie d'oreiller et couette fournis – **mais pas le linge de toilette**

Les frais d'hébergement seront réglés sur place lors du séjour (chèque à l'ordre de **La Garance voyageuse**)
prévoir environ 420€ p. pers. // Supplément chambre individuelle = 95 €

Pour des raisons d'organisation, les personnes s'inscrivant **avec hébergement** seront prioritaires ; si vous ne prenez pas l'hébergement, une participation aux frais d'hébergement d'Alain et de location de salle sera demandée.

Rendez-vous au gîte **le dimanche 29 juin à partir de 17h ; réunion d'accueil à 18h**,
dispersion le **samedi 5 juillet**, après le petit-déjeuner.

Conseils pratiques

- Les excursions ayant parfois lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles mais à noter que les dénivelés peuvent aller jusqu'à 500 m par jour.
- L'utilisation de bâtons de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), ainsi que des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : alainguichard26@gmail.com, ou par téléphone au 06 22 96 64 36

Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : **290 €**
Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 290 €** encaissé mi-juin – ou **3 chèques (100 + 100 + 90)** qui seront encaissés de façon échelonnée (fin février, fin avril, mi-juin)

En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30 % des frais d'encadrement vous seront remboursés.

Hébergement

Pour plus de renseignement sur les conditions d'hébergement, vous pouvez contacter Laurence Tulane : garance-lorance@netc.eu, 06 62 90 2515

À savoir que La Garance verse des arrhes aux gîtes, qui ne seront pas remboursées en cas d'annulation de votre part si nous ne trouvons personne pour vous remplacer : le cas échéant, nous nous verrons obligés de vous réclamer la somme correspondante.

Le passe sanitaire n'est plus réclamé actuellement mais, en cas de nouvelle épidémie, des règles sanitaires pourraient à nouveau être mises en place...

Bulletin d'inscription en page 3, à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription
Pour des régimes compliqués, prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.

**Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte**

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Savoie : ci-joint un chèque de 290€ (ou 3 chèques)**

Hébergement :

☐ chambre partagée (2 personnes)

☐ chambre individuelle

Transports :

☐ Je viendrai en voiture et peux emmener _____ personnes

☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)

☐ Je viendrai en train : gare de Modane + bus
ou co-voiturage à prévoir (CIS à ½ h environ de Modane)

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : _____

Régime particulier : _____

☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins également **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse pour l'année civile 2025 :

☐ **20€** (tarif normal);

☐ **10€** (petit budget);

☐ **30€** (tarif couple)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

J'ai bien noté que seuls 30% des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour.

Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte ou de l'auberge, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés.

A priori, le passe sanitaire n'est plus réclamé par les lieux d'hébergement, mais de nouvelles règles sanitaires pourraient entrer en vigueur au moment du séjour : se tenir au courant.

Signature :